



Commune de Vionnaz



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vionnaz, le 11 juin 2015

Avançon Energie SA est née

Le projet de turbinage des eaux du torrent de l'Avançon franchit une nouvelle étape. En effet, la commune de Vionnaz et Romande Energie ont procédé ce jour à la signature de l'acte de constitution de la société Avançon Energie SA.

Le conseil d'administration sera présidé par M. Laurent Lattion, Président de la commune de Vionnaz. M. Etienne Roy, responsable management projets énergies renouvelables chez Romande Energie officiera en qualité de Vice-président et M. Jean-Marc Tissot, Conseiller communal, comme administrateur.

Avançon Energie SA est détenue à hauteur de 65% par la commune de Vionnaz, et de 35% par Romande Energie. La participation de la Bourgeoisie de Vionnaz reste également ouverte.

L'Assemblée primaire municipale de Vionnaz avait validé en juin 2014 la demande d'octroi de la concession de droits d'eau sur le torrent de l'Avançon pour une durée de 80 ans. La mise à l'enquête publique de cette demande avait donné lieu à une opposition des milieux de protection de l'environnement, avec lesquels un accord a été trouvé en fin d'année dernière.

Ce dossier est actuellement en cours de traitement auprès des services cantonaux compétents et de l'Office fédéral de l'Environnement. L'approbation définitive de la concession par le Conseil d'Etat valaisan pourrait être délivrée dans le courant du 3^{ème} trimestre de cette année, et une autorisation de construire intervenir au premier semestre 2016.

Pour rappel, le projet est devisé à plus de 10 millions de francs d'investissement, et représente une production de près de 6.8 millions de kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1'800 ménages. Cet ouvrage, dont la construction devrait s'achever en 2017 sera au bénéfice de la rétribution à prix coutant (RPC).



MM. Laurent Lattion, Président de la commune de Vionnaz (à droite), et Pierre Oberson, Secrétaire général de Romande Energie, lors de la signature de l'acte de constitution.